COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLGONE-BERRY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE SAINT-LAURENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

En exécution de l'arrêté du Président en date du 28 janvier 2022 et en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, une enquête publique d'une durée de 35 jours sera ouverte du vendredi 25 février 2022 au jeudi 31 mars 2022 inclus, afin de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Laurent (18).

La déclaration de projet emportera mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Laurent.

Le projet est présenté par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry auprès de laquelle toute information concernant le dossier pourra être demandée.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable, chaque jour ouvrable aux heures habituelles d'ouverture au public :

- A la Communauté de communes, siège de l'enquête, 2 rue Blanche Baron, 18100 Vierzon
- A la mairie de Saint-Laurent,
- Sur les sites internet : https://www.cc-vierzon.fr/ et https://saintlaurent18.fr/

M. Jean-Marie RAYNAL est nommé commissaire-enquêteur.

L'enquête publique débutera le 25 février 2022 à 9h00 et s'achèvera le 31 mars 2022 à 17h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans le respect des gestes barrières pour recevoir les observations lors de permanences organisées le :

- En mairie de Saint-Laurent, le vendredi 25 février 2022 de 9h00 à 12h00,
- Au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, le mercredi 09 mars 2022 de 9h00 à 12h00,
- En mairie de Saint-Laurent, le jeudi 31 mars 2022 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations écrites pourront être :

- Soit consignées directement sur les registres ouverts à cet effet au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et en mairie de Saint-Laurent,
- Soit adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 Vierzon.
- Soit par courriel à l'adresse suivante : declarationprojetstlaurent@cc-vierzon.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et en Préfecture.

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera sur l'intérêt général du projet et adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme de Saint-Laurent.